

FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

LA GAMBILLE

**Société Anonyme coopérative de consommation à capital variable
et à Directoire et Conseil de Surveillance**

**Siège social : 13 impasse Lavoisier, 22950 TREGUEUX
326 794 823 RCS SAINT BRIEUC**

Cadre réservé à la Société

Identifiant.....

Nombre de voix.....

Nombre de parts.....

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE (I) OU PAR PROCURATION (II)
ATTENTION VOUS DEVEZ : PRENDRE CONNAISSANCE DES INSTRUCTIONS SITUÉES AU VERSO
REmplir UNE SEULE DE CES FORMULES SANS LES SEPARER. TOUTE FORMULE NON PARVENUE
3 JOURS AU MOINS AVANT LA REUNION NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION**

Si vous souhaitez voter par correspondance, remplir la formule de vote ci-dessous et rayer la partie droite II (cadre formule de pouvoir) (I)

FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné (e)

1) Agissant en qualité de coopérateur,

n° adhérent.....

connaissance prise des dispositions de l'article L 225-107 du Code de Commerce, de celles des articles R 225-75 et suivants du Code de commerce, et de l'ordre du jour, déclare voter par correspondance dans les conditions suivantes :

(*) pour chaque résolution, mettre un X dans la case choisie, à défaut de X vous êtes réputés vous abstenir.

Attention : en AGO l'abstention n'est pas un vote exprimé pris en compte pour le calcul de la majorité

Ordre du jour relevant des conditions de vote en assemblée générale ordinaire annuelle

	POUR	CONTRE	ABSENTION
1. Approbation des comptes et gestion, quitus au Directoire, au Conseil de surveillance et au Commissaire aux comptes			
2. Approbation du rapport spécial sur les conventions			
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023			
4. Renouvellement du mandat de M. Jacky VOISIN en qualité de membre du Conseil de surveillance			
5. Constatation de l'échéance et du non-renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Mikaël FAUJOUR			
6. Constatation de la démission de Mme Catherine MAYER, M. Thibaud DEMENEIX et Mme Cécile GUILLAUME de leur mandat de membres du Conseil de surveillance			
7. Election de nouveaux membres au Conseil de surveillance (7 poste ouverts maximum)			
7.1 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.2 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.3 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.4 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.5 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.6 Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
7.7. Election de M./Mme [•] en qualité de membre du Conseil de surveillance			
8. Fixation de l'indemnité compensatrice			
9. Présentation du rapport du réviseur coopératif			
10. Validation du principe de la création d'une association de consommateurs			
11. Validation du principe de la création d'une ligne budgétaire destinée à soutenir le financement des actions de cette association			
12. Pouvoir pour les formalités			

Si vous souhaitez vous faire représenter, remplir la formule de pouvoir ci-dessous et rayer la partie gauche (cadre formule de vote par correspondance) (II)

FORMULE DE POUVOIR

Je soussigné (e)
Demeurant

1) Agissant en qualité de coopérateur,
n° adhérent.....

connaissance prise des dispositions de l'article L 225-106 du Code de commerce, de celles de l'article R 225-81 du Code de commerce, et de l'ordre du jour, donne pouvoir sans faculté de substituer à :

M.....

n° adhérent.....

ou à défaut à M.....

n° adhérent.....

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés convoquée le 16 mai 2024 à 17 heures au siège social, et à toutes celles successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de report d'assemblée pour défaut de quorum ou toute autre cause, et notamment sur seconde convocation pour le **Mardi 28 mai 2024 à 17 heures**, Amphithéâtre 4 du Campus Mazier - 2 avenue Antoine Mazier, 22000 SAINT-BRIEUC

connaissance de tous documents et renseignements, assister à la réunion de l'assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement et délibéreraient sur le même ordre du jour, émettre tous votes, signer tous actes et pièces et plus généralement faire le nécessaire.

(III)

SI DES RESOLUTIONS NOUVELLES ETAIENT PRESENTEES AUX ASSEMBLEES EN COURS DE REUNION, JE SOUSSIGNE

* donne procuration à M.....
n° adhérent

* m'abstiens de voter.

(1) rayer les mentions inutiles.

IDENTIFIANT DE L'ASSOCIE

* Nom (ou dénomination sociale)

* Prénom

* Domicile (ou siège social)

* N° adhérent

Le titulaire agit en qualité de propriétaire de part(s) sociale(s).

Les droits du titulaire résultent de l'inscription des parts dans le compte ouvert à son nom par la Société émettrice ou son mandataire.

Fait à, le2024
Signature

(1)

(1) lorsqu'il est donné procuration au moyen du pouvoir, la signature doit être précédée de la phrase manuscrite " **bon pour pouvoir comme ci-dessus** ".

COMMENT VOTER

A) Vous pouvez voter :

- ◆ soit en vous rendant à l'Assemblée afin d'y exprimer personnellement votre vote,
- ◆ soit en donnant procuration à un autre Associé ou à votre conjoint même non associé en remplissant le tableau II et en rayant le tableau I afin qu'il se rende à votre place à l'Assemblée et qu'il vote en votre nom et pour votre compte les résolutions dans le sens (favorable, défavorable, abstention) que vous lui aurez préalablement indiqué.

ATTENTION : Nous vous signalons que pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions (art. L 225-106 Code de commerce).

- ◆ soit en votant par correspondance en remplissant le tableau I et en rayant le tableau II.

ATTENTION : Toute abstention exprimée ou toute absence d'indication de vote constitue un vote défavorable à l'adoption de la résolution considérée dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire (art. R 225-76 al. 2, du Code de commerce, tenant compte des dispositions de la loi du 7 mai 1917) – dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire les votes d'abstention ne sont pas considérés comme des voix exprimées et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul de la majorité (art. R 225-76 al. 2 du Code de commerce tenant compte des dispositions de la loi du 7 mai 1917).

B) Nous appelons votre attention sur le tableau III concernant le vote des résolutions pouvant être présentées en séance alors qu'elles n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour. Vous devez indiquer dans quel sens vous souhaitez voter concernant ces résolutions.

ATTENTION : L'indication éventuelle de votre abstention a pour effet d'exprimer un vote défavorable à la (aux) résolution(s) présentée(s) dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire. L'abstention n'est pas prise en compte lors des assemblées générales ordinaires, le vote étant décompté en fonction des suffrages exprimés

C) Nous vous signalons par ailleurs que :

- ◆ Vous devez choisir entre le vote par correspondance (tableau I) et le vote par procuration (tableau II). Vous ne pouvez pas mélanger les deux types de vote.
- ◆ Vous devez nous retourner suffisamment tôt les formulaires sans les détacher de telle sorte qu'ils nous parviennent au plus tard à la date indiquée au recto. Passé ce délai, vos instructions ne seront pas prises en compte.

D) Enfin, n'omettez pas d'apposer votre signature manuscrite. Votre signature sera précédée de la mention "**bon pour pouvoir comme ci-dessus**" si vous remplissez le tableau II ou si vous donnez procuration dans le tableau III.

